

*Proposition présentée par les députés:  
M<sup>me</sup> et M. Christian Grobet et Marie-Paule  
Blanchard-Queloz*

*Date de dépôt: 25 mai 2004  
Messagerie*

## **Proposition de motion relative aux mesures à prendre en cas de canicule cet été**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à faire rapport, après consultation des milieux intéressés, sur les mesures qu'il a arrêtées en cas de nouvelle canicule cet été, lesquelles devraient comprendre notamment :

- la mise sur pied d'une centrale d'alerte, en relation directe avec météo-Suisse, en cas de températures supérieures à 30° ;
- la création d'un organe de coordination comprenant des représentants des divers services appelés à intervenir en cas de canicule (services sociaux, hospitaliers et de secours, privés et publics) ;
- la mise en place de lieux d'accueil durant la journée pour les personnes âgées ;
- l'organisation, avec les services sociaux concernés, d'un suivi et d'actions d'assistance des personnes âgées, tout particulièrement de celles vivant seules ;
- l'application de restrictions de trafic automobile en cas d'excès d'ozone dans l'air ;
- l'envoi à toutes les personnes âgées d'une lettre donnant des conseils en matière de prévention en cas de canicule et indiquant les divers centres d'appui social.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La canicule de l'été 2003 a été une véritable catastrophe, tout particulièrement pour les personnes âgées. Malgré l'absence de statistiques dans de nombreux pays, y compris le nôtre, on estime à 25 000 le nombre de décès en Europe provoqués par la vague de chaleur. La canicule a pris au dépourvu de nombreuses personnes ainsi que les services sociaux et hospitaliers.

A Genève, il n'y a pas eu de bilan à proprement dit des conséquences de la canicule sur l'état de santé de la population. Il convient donc, au vu des expériences de l'année dernière, de mettre en place une centrale d'alerte informant la population de la température en cas de nouvelle canicule et des précautions élémentaires à prendre, notamment en ce qui concerne la nécessité pour les personnes âgées de se désaltérer. Celles-ci ressentent moins la soif et souvent ne boivent pas assez, compte tenu du fait que leur corps retient moins bien l'eau. Elles sont donc les premières victimes des grandes chaleurs.

Il s'agit donc de prévoir des mesures concrètes d'information et d'assistance à la population la plus menacées par la chaleur. La présente motion fait certaines propositions qui ne prétendent pas être exhaustives.

Un colloque international est du reste prévu les 8 et 9 juin prochain à l'Hôpital cantonal de Genève, avec des conférencier-ère-s de haut niveau. C'est dire que le problème est pris très au sérieux par les personnes et associations concernées. L'AVIVO prend du reste une part active à ces démarches, mais le plus important est qu'elles débouchent sur la mise en place de mesures efficaces pour informer et assister les personnes âgées, tout particulièrement les personnes isolées qu'il convient de signaler aux services sociaux concernés.

Il importe également que des mesures de restriction du trafic automobile et de limitation de vitesse sur l'autoroute soient prises en cas d'excès d'ozone dans l'air. La sensibilisation des automobilistes par des mesures de publicité est insuffisante.

Au bénéfice de ces explications, nous espérons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, que vous réserverez un bon accueil à la présente motion.